

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT		X	Colette PIGNIER
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15.12.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 décembre 2023 a été transmis le 15 décembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB101-DE
Date de réception en préfecture: 22/12/2023

DÉLIBÉRATION

N : 124 Année : 2023

Exécutoire le : 22 DEC. 2023

Publiée le : 22 DEC. 2023

Visée le : 22 DEC. 2023

FINANCES

Ouverture anticipée de crédits en investissement

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT indiquant que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de procéder à une ouverture anticipée de crédits à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2023 (hors remboursement de la dette) conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **VOTE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement telle que proposée,

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président,
Renald BERETT

La secrétaire de séance
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB124-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Budget	Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts en 2023	25%	Ouverture anticipée de crédits 2024
CIAS-Budget principal	21	21828	Autres matériels de transport	84 100,71 €	21 025,18 €	21 025,00 €
	21	21838	Autre matériel informatique	10 580,00 €	2 645,00 €	2 645,00 €
	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	720,00 €	180,00 €	180,00 €
	21	2188	Autres	12 500,00 €	3 125,00 €	3 125,00 €
			Total CIAS Budget principal	107 900,71 €	26 975,18 €	26 975,00 €
Service d'aide à domicile	21	2182	Matériel de transport	17 787,92 €	4 446,98 €	4 446,00 €
	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	700,00 €	175,00 €	175,00 €
	21	2184	Mobilier	8 800,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	22 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
			Total service d'aide à domicile	49 287,92 €	12 321,98 €	12 321,00 €
Service de soins infirmiers à domicile	21	2182	Matériel de transport	135 000,00 €	33 750,00 €	33 750,00 €
	21	2183	Matériel de bureau et informatique	700,00 €	175,00 €	175,00 €
			Total service de soins infirmiers à domicile	135 700,00 €	33 925,00 €	33 925,00 €
EHPAD Les Fontanettes	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	12 500,00 €	3 125,00 €	3 125,00 €
	21	2181	Installations générales, agencement, aménagements divers	27 100,00 €	6 775,00 €	6 775,00 €
	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 800,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
	21	2184	Mobilier	800,00 €	200,00 €	200,00 €
			Total EHPAD Les Fontanettes	55 200,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €
EHPAD Les Grillons	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	21	2181	Installations générales, agencement, aménagements divers	144 200,00 €	36 050,00 €	36 050,00 €
	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 900,00 €	5 725,00 €	5 725,00 €
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
			Total EHPAD Les Grillons	233 100,00 €	58 275,00 €	58 275,00 €
Résidence autonomie Orée du Bois	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	21	2154	Matériel et outillage	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
	21	2181	Installations générales, agencement, aménagements divers	26 300,00 €	6 575,00 €	6 575,00 €
	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 200,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
			Total résidence autonomie l'Orée du Bois	72 500,00 €	18 125,00 €	18 125,00 €

Acte à classer

DELIB124

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T09-56-58.04 (MI249941224)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231221-DELIB124-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Ouverture anticipée de crédits en investissement - - -

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PAGE DE GARDE 1.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[124](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
[DELIB FIN Ouverture a...](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 22/12/23 à 09:54

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis Date 22/12/23 à 09:56

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception Date 22/12/23 à 10:41